MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉRÉON T 02 40 83 87 00

mairie@ancenis-saint-gereon.fr

Place Maréchal Foch CS 30217 44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N° 144-22

Sollicitation de subventions pour le financement d'une étude structurelle du château d'Ancenis-Saint-Géréon

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

Vu la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22.

Vu la délibération n°0140 du 12 décembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, et en particulier de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour toutes les opérations de fonctionnement et d'investissement prévues au budget, et sans limitation de montant,

CONSIDÉRANT que la collectivité souhaite définir les conditions de faisabilité techniques, règlementaire et financière en amont d'un projet de restauration du château d'Ancenis-Saint-Géréon, par l'engagement d'une première phase avec le diagnostic structurel.

CONSIDÉRANT la mise à disposition de financement disponible au titre de cette première phase d'opération.

CONSIDÉRANT la pleine contribution de ce projet de rénovation à la stratégie de mise en valeur du patrimoine intégrée au sein du programme « Petites villes de demain ».

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter un soutien financier de différents partenaires à hauteur de 80% du montant de l'étude, selon le plan de financement ci-dessous, sur la base d'un coût projet estimé à 133 K€ HT

TOTAL HT

Dépenses		
Projet	Montant HT	
Diagnostics	22 000	
Bureau d'études environnementales	5 000	
Accompagnement Loire Atlantique Développement	28 400	
Etude Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH)	55 000	
Accompagnement étude ACMH	14 600	
Imprévus	8 000	

Recettes		
Organismes	Tx	Montant
Région Pays de Loire - dispositif restauration des monuments historiques	20%	26 600
DRAC	30%	39 900
Département - dispositif cœur de bourg	30%	39 900
A. 4. 5.	200/	20.2
Autofinancement	20%	26 600

133 000 €

Article 2 : d'autoriser la signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette

133 000 €

TOTAL HT

<u>Article 3</u>: Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire d'Ancenis-Saint-Géréon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

<u>Article 4</u>: La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 19 décembre 2022

Le maire, **Rémy Orhon**

